

**NATIONAL ENERGY BOARD****REQUEST FOR COMMENTS ON SCOPE OF ENVIRONMENTAL ASSESSMENT**

*Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd. — Halifax Lateral Pipeline Project*

Notice is hereby given that, in response to a preliminary submission that was filed by Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd. ("M&NP") during November 1997, the National Energy Board ("the Board") has initiated defining the scope of the environmental assessment that will be required under the *Canadian Environmental Assessment Act* in respect of the Halifax Lateral Pipeline Project.

M&NP intends to apply under the *National Energy Board Act* for a certificate of public convenience and necessity to construct, own, operate and use the lateral pipeline from the Nova Scotia portion of the Maritime Pipeline mainline facilities, at a point near Stellarton, Nova Scotia, to the Halifax Regional Municipality.

At this stage, the Board is requesting comments from the public on the draft scope package that has been developed in consultation with federal departments and agencies. An information package containing the draft scope of environmental assessment and relevant background material for the project (available in both official languages) may be obtained by contacting the Board's Publication Office by telephone at (403) 299-3562, by facsimile at (403) 292-5503, by Internet electronic mail at orders@neb.gc.ca, or by regular mail at the address shown below. Copies are also available through the Board's library.

As explained at greater length in the package, the scope of assessment exercise involves a determination of the scope of the project, the factors to be assessed, and the scope of those factors. The scope determinations made following the receipt of comments will provide a framework for the environmental assessment to be conducted in respect of the project.

Written comments on the draft scope of environmental assessment are to be filed with Mr. Michel L. Mantha, Secretary, National Energy Board, 311 Sixth Avenue SW, Calgary, Alberta T2P 3H2, (403) 292-5503 (Facsimile), by Tuesday, April 7, 1998.

M. L. MANTHA  
*Secretary*

[12-1-o]

**OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE****DEMANDE DE COMMENTAIRES SUR LA PORTÉE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

*Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd. — Projet de branchement latéral de Halifax*

Avis est par les présentes donné que, comme suite à la requête préliminaire que Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd. (« M&NP ») a déposée en novembre 1997 à l'égard du projet de branchement latéral de Halifax, l'Office national de l'énergie (l'« Office ») est en voie d'établir la portée de l'évaluation environnementale qu'il faudra mener en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

M&NP a l'intention de demander, aux termes de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, un certificat d'utilité publique l'autorisant à construire, posséder, exploiter et utiliser une conduite latérale qui s'étendrait des installations de la canalisation principale du gazoduc Maritime situées en Nouvelle-Écosse, près de Stellarton, jusqu'à la municipalité régionale de Halifax.

Pour le moment, l'Office souhaite obtenir les observations du public sur un avant-projet de détermination de la portée élaboré de concert avec des ministères et organismes fédéraux. Les personnes intéressées peuvent obtenir une trousse d'information renfermant l'avant-projet de portée et la documentation connexe, dans les deux langues officielles, en communiquant avec l'agent des publications de l'Office par téléphone au (403) 299-3562, par télécopieur au (403) 292-5503, par courrier électronique à l'adresse Internet orders@neb.gc.ca, ou par la poste, en écrivant à l'adresse indiquée ci-dessous. On peut aussi obtenir un exemplaire de la trousse à la bibliothèque de l'Office.

Comme c'est expliqué plus en détail dans la trousse, l'exercice de détermination de la portée de l'évaluation environnementale vise à cerner la portée du projet, les éléments à examiner et la portée de ces derniers. La portée définitive retenue à la lumière des observations reçues servira de cadre pour l'évaluation environnementale.

Les commentaires écrits sur l'avant-projet de portée de l'évaluation environnementale doivent être déposés auprès de Monsieur Michel L. Mantha, Secrétaire, Office national de l'énergie, 311, Sixième Avenue Sud-Ouest, Calgary (Alberta) T2P 3H2, (403) 292-5503 (télécopieur), avant le mardi 7 avril 1998.

*Le secrétaire*  
M. L. MANTHA

[12-1-o]